

Metz, le 8 juillet 2022

## COMMUNIQUE

### **AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE PONT DE VERDUN ET RUE DU GENERAL DE GAULLE A PARTIR DU 18 JUILLET 2022**

**Le Schéma Directeur Cyclable de l'Eurométropole vise un doublement du réseau cyclable à l'horizon 2030. Sur notre territoire, une trentaine de liaisons structurantes sont identifiées, notamment la liaison entre le Boulevard Saint-Symphorien et le quartier Metz-Gare permettant un itinéraire sécurisé entre les communes de Longeville-Lès-Metz, Ban-Saint-Martin et Metz centre-ville.**

Dans le cadre de son programme de travaux 2022, l'Eurométropole de Metz a planifié la réalisation d'un aménagement cyclable sur le pont de Verdun. L'objectif de cette première étape est de sécuriser les déplacements entre les deux rives de la Moselle.

Les travaux de voirie débuteront dès le 18 juillet, pour une mise en service de l'aménagement début septembre 2022 (sous réserve des conditions climatiques et aléas techniques). Les objectifs sont multiples :

#### **Amélioration des déplacements à vélo**

- Une piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée sur le pont de Verdun, par neutralisation d'une voie de circulation dans le sens Ban-Saint-Martin vers Longeville-Lès-Metz

- Une piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée rue du Général de Gaulle, entre le passage souterrain et la rampe permettant d'accéder au pont. De ce fait, l'arrêt de bus « Pont de Verdun » sera légèrement déplacé durant les travaux et un réaménagement des places de stationnement du parking situé face aux résidences sis N°38 rue du Général De Gaulle, sera effectué (sans réduction de l'offre de stationnement actuelle).

- Une bande cyclable sur chaque rampe d'accès au pont, dans le sens montant

## Amélioration des traversées de piétons et de cycles

- Le carrefour entre le Boulevard Saint-Symphorien, la promenade du Site et la Promenade de la Goulotte sera réaménagé. Des traversées piétons / cycles sont prévues sur les quatre branches du carrefour.

- Des « ilots refuges » (passages protégés) pour les piétons et les vélos seront aménagés sur l'axe principal, occasionnant la suppression des voies de « Tourne-à-Gauche ».

- La limitation de vitesse sera adaptée afin d'assurer la sécurité du carrefour et des différents modes de déplacement. Les vitesses seront abaissées à 50km/h sur le pont de Verdun (comme c'est le cas de part et d'autre de l'ouvrage)

## Au service des riverains

La circulation sera maintenue sur le pont durant les opérations. Un alternat sera installé en fonction de l'avancement du chantier. Les travaux pourront occasionner des perturbations de la circulation sur de courtes périodes, notamment pendant la phase de réalisation des enrobés. Néanmoins, les accès riverains seront maintenus.

Conscients des désagréments qui pourraient vous être imposés en la circonstance, les services de l'Eurométropole de Metz mettrons en place toutes les dispositions pour en limiter les effets. Pour toute question relative à ce chantier, ils sont joignables soit par voie électronique à l'adresse [mobespub@eurometropolemetz.eu](mailto:mobespub@eurometropolemetz.eu), soit par téléphone (Pôle Ingénierie Espaces Publics de l'Eurométropole de Metz) au **03.87.20.10.00**.

## EUROMÉTROPOLE DE METZ

MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1

T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | [eurometropolemetz.eu](http://eurometropolemetz.eu) |    

